



## Plainte violences conjugales classement sans suite

Par **evelyne50**, le **10/06/2012** à **16:33**

Bonjour,

Ma plainte pour violences conjugales avec 11 jours ITT a été classée sans suite car "inffisamment caratérisée" "pas de preuves suffisantes". Je n'ai aucun témoin. Depuis, j'ai été de nouveau violentée avec 8 jours d'ITT. Je n'ai pas porté plainte Mes enfants ont vu la scène et leur témoignage a été écrit par une personne de mon entourage, une religieuse. Est-ce que je peux faire appel du classemement sans suite en fournissant ces nouveaux éléments qui n'ont rien à voir mais qui prouvent que mon ex-conjoint a de nouveau été violent avec Moi avec mes enfants de 5 et 7 ans comme témoins? Ou bien n'ai-je pas le droit d'amener de nouveau élément?